

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIER POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7875 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LOFTI Saida

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 256,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Malika ENNABIL
MEDECINE GENERALE
Capital Center, Entrée B, N° 203
Boulevard Anoual - Casablanca
T.P. 36361200 QINPQ 09361211

Date de consultation : 06/09/2023

Nom et prénom du malade : LOFTI Saida Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : S. hres + Hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 06/09/2023

Signature de l'adhérent(e) : *E. Guy*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06-01-2023	Consultation		200 Dhs	Docteur Malika ENNABIL MEDECINE GENERALE Capital Center, Entrée B, N° 203 Boulevard Ahoual - Casablanca T.P: 30551660 - INPE: 091061211

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 SSANI Tel. 05 22 90 82 12	10/02/23	16,60

INPE : 092047620

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

MEDECINE GENERALE

Dietetique Nutrition

D.I.U Echographie

Mesotherapie



الطب العام

التغدية السمنة

الفحص بالصدى

الميزوتيرابي

Casablanca le 20.06.09.2023 الدار البيضاء في

LOTFI Saïda

- I PAMAG 375 mg B6

1 gel desir.

- ALntryl cp le Nat
1696 - 1 cp le Nat

1696 - Stilnox cp.
1 cp les jir

PHARMACIE OULFA
49, Boulevard Anoual - Casablanca
T.P: 36361200 - INPE: 091061211

STILNOX 10MG
CP PEL SEC B20
LOT: 236001
PER: 04.2027
P.P.V: 56DH60

6 118000 061465

PHARMACIE OULFA
49, Boulevard Anoual - Casablanca
T.P: 36361200 - INPE: 091061211
EL OULFA, CASABLANCA Tel. 05 22 90 00

Docteur Malika ENNABIL
MEDECINE GENERALE
Capital Center, Entrée B, N° 203
Boulevard Anoual - Casablanca
T.P: 36361200 - INPE: 091061211

Capital Centre
203, Angle Bd, Anoual et Abdelmoumen
1er Etage N°1, Imm B Casablanca

كابطال سطэр

زاوية شارع عبد المؤمن وشارع أنوال
الطابق الأول الشقة رقم 1 العمارة ب - البيضاء